



Site : www.rers-vichy.fr

E-mail : rers.vichy@gmail.com

Tel Mobile : 06 59 96 18 45

Tel : 04 43 03 20 76

LETTRE D'INFORMATION – Janvier 2021



Au moment où cette lettre est établie, la décision d'appliquer à notre département le couvre-feu dès 18 h a été validée.

Cette nouvelle mesure nous amène à reconsidérer le fonctionnement de l'association.

Certaines animations seront arrêtées, notre planning change assez souvent.

N'hésitez pas à nous contacter.

Face à ce nouveau contexte, nous ne pourrions pas satisfaire tout le monde.

Restons solidaires, en bonne santé et gardons espoir.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

*En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020
prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie
de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

Je soussigné(e),

Mme/M. : _____

Né(e) le : _____, à : _____

Demeurant : _____

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

- 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- 2. Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé.
- 3. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants.
- 4. Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.
- 5. Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative.
- 6. Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- 7. Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longues distances.
- 8. Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.

Fait à : _____

Le : _____, à : _____

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



SIRET : 40306009800031

En 2020 :

Beaucoup d'animations ont été supprimées, notre AG a été reportée en Novembre 2021. Nous fonctionnerons donc avec la même équipe. Bienvenue à Mme Dalila Roland dont la candidature devra être validée lors de l'AG de 2021. Si vous souhaitez nous rejoindre au CA, vous serez les bienvenus.

Qu'en sera t il pour 2021 ?

L'association a ouvert ses portes le 4 Janvier 2021. Quelques ateliers ont repris.

Le Scrabble, l'histoire de l'Art et la Gym Douce devront attendre **jusqu'au 16 Février 2021** (si les conditions le permettent) pour accéder à la Salle des Fêtes et à la salle de la Mutualité.

Nous relancerons nos activités mais nous avons rencontré quelques soucis de planification : absence des animateurs d'ateliers ou de participants. Bien sûr nous respectons les décisions de chacun. Enfin, la nécessité de respecter les gestes barrières nous obligent à limiter le nombre de personnes en fonction des salles de l'association.

Comme vous le constatez, avec ce couvre-feu, le fonctionnement de l'association est très perturbé. Nous ferons de notre mieux pour répondre à vos demandes mais surtout, n'hésitez pas à appeler l'association avant de vous déplacer.

Des animations sont cependant déjà planifiées (nécessité de réserver la Salle des Fêtes).

**'Découverte des Ateliers' est prévue à la salle des fêtes de Vichy le
Vendredi 28 Mai 2021 de 10h à 18h.**

Assemblée Générale : Le Mardi 30 Novembre 2021 à 14h.

Quelques nouveautés :

Les adhésions au Réseau pourront se faire :

- 1) **En Espèces**
- 2) **En Chèque**
- 3) **En Chèque ANCV (nouveau)**

Après un site internet, une page Facebook, un compte Instagram vient d'être ouvert

Enfin, bravo à Mme Danielle Montet qui a su poursuivre la vente de confitures.

Bravo aussi aux personnes qui, par différents moyens (mail, visio ...) ont contribué à la poursuite des soutiens scolaires.

Félicitations à Sarah et Manon qui sont restées en contact avec vous pour conserver le lien amical que nous avons voulu tisser durant ces années d'activités.

Nous tâcherons de vous tenir au courant des modifications que nous serions amenés à apporter à notre fonctionnement.

Nous comptons sur votre soutien et soyez assurés de notre volonté de faire au mieux.

En espérant que cette année 2021 soit meilleure, les membres du Conseil d'Administration vous souhaitent beaucoup de courage et surtout prenez soin de vous.

Bonne lecture à toutes et tous !



SIRET : 40306009800031